



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Inscriptions Stage sportifs Saison 2017

COORDONNÉES

Pour s'inscrire, il faut avoir 18 ans révolus.

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Tél. : Courriel :

N ° de licence FFV :

ou n° de police assurance en responsabilité civile :

Nom de la compagnie d'assurance :

INSCRIPTION

Intitulé du stage demandé :

- Stage préparation Test Exigences Préalables
- Moth à foil
- Wind foil
- Match Race/ navigation au contact
- Match Race minimales et espoirs
- Voile en équipage (7.5 & Longtze)
- Ocean racing/surf ski
- Stage Perfectionnement laser

Dates du stage demandé :2017

Les prix des stages sont ceux indiqués pour chaque catégorie de stage auxquels viennent se rajouter les frais de caisse de bord calculés au prorata du nombre de jours de navigation.

Un hébergement avec petit déjeuner et un repas peut vous être réservé, sur demande, avant ou après le stage. Cette prestation vous sera facturée en supplément.

École Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Beg Rohu - 56510 SAINT-PIERRE QUIBERON

Tél. 02 97 30 30 40 – Fax : 09 72 52 56 98

secretariat.sport@envsn.sports.gouv.fr - www.envsn.sports.gouv.fr

IMPORTANT

Votre inscription sera enregistrée selon son ordre chronologique d'arrivée. Cependant, il vous est conseillé de retourner la fiche d'inscription 15 jours au plus tard avant la date de début du stage.

Toute inscription ne sera validée que par versement de l'acompte.

Pièces à joindre à la demande pour tout stage de navigation :

- Certificat médical datant de moins de trois mois ou photocopie recto verso de la licence fédérale avec visa médical ;
- Licence FFV ou attestation d'assurance en responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers.

J'atteste sur l'honneur être capable d'effectuer un 50 mètres départ plongé en natation et je déclare avoir le niveau requis pour participer à ce(s) stage(s) et avoir pris connaissance des modalités d'annulation et de modification du stage, des consignes de sécurité ainsi que des informations relatives aux assurances.

Fait à :

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Informations complémentaires

MOYEN D'ACCÈS

⇒ **Arrivée par la route :**

RD 768 Auray-Quiberon, 1 km après l'agglomération de Saint-Pierre Quiberon, tourner à gauche au panneau École Nationale de Voile – Beg Rohu puis suivre le fléchage.

⇒ **Arrivée par la gare SNCF d'Auray (26km) :**

TGV Paris/Auray et TER en provenance de Rennes, Nantes... et de car de liaison jusqu'à Quiberon (correspondance à l'arrivée des trains « grandes lignes »). En saison, train direct Paris-Quiberon, se renseigner auprès de la SNCF : tel. 08 36 35 35 35.

⇒ **Arrivée par avion :**

Aéroport de Lann Bihoué – Lorient (50km) : tel. 02 97 87 21 50.

ARRIVÉE LA VEILLE DU STAGE OU DÉPART LE LENDEMAIN

Un hébergement avec petit déjeuner et un repas peut vous être réservé, sur demande, avant ou après le stage. Cette prestation vous sera facturée en supplément.

NB : L'accès à la restauration n'est possible que sur présentation d'une carte self programmée. Toute réservation de repas ou de nuitée doit être signalée au département Sport de l'ENVSN afin que celui-ci puisse procéder à la programmation de la carte self.

MODALITÉS D'ANNULATION – MODIFICATION

En cas d'annulation de votre part quel qu'en soit le motif, l'acompte reste acquis.

En cas d'annulation de notre part, nous vous proposons la réinscription sur un autre stage de l'année ou le remboursement intégral de votre acompte.

Les modifications de déroulement du stage liées aux conditions météorologiques ou à des considérations de sécurité ne peuvent être des motifs de remboursement.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ⇒ La zone de navigation est déterminée par l'enseignant encadrant le stage et ses consignes revêtent un caractère impératif.
- ⇒ Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur ordre de l'enseignant.
- ⇒ L'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques ne peut être tenue responsable des accidents survenant en dehors des activités qu'elle à elle-même programmées. Elle ne peut, non plus, être responsable des dommages des matériels personnels de stagiaires qui seraient utilisés ou stationnés sur son site.
- ⇒ Chaque stagiaire doit être assuré, soit individuellement, soit dans le cadre de l'organisation à laquelle il appartient.

INFORMATION ASSURANCES

Responsabilité civile

A toutes fins utiles, l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques a souscrit à une assurance globale de responsabilité qui couvre tous ses personnels, l'ensemble de ses locaux et installations ainsi que les stagiaires participant aux activités organisées sous son égide et qui ne disposeraient pas d'une assurance personnelle en responsabilité civile. Il faut savoir, en effet, que le défaut de souscription d'une assurance de responsabilité imposerait à un stagiaire reconnu responsable d'un accident survenu durant son séjour à l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques et à l'occasion des activités qui s'y déroulent, d'indemniser, sur ses fonds propres les dommages subis par la (ou les) victime(s).

Accident corporel

Il incombe à chaque stagiaire de se garantir en cas d'accident corporel par la souscription éventuelle d'une assurance de personne s'il n'est pas déjà couvert dans le cadre de son statut d'assuré social. Sinon, il devra assumer seul la prise en charge de l'ensemble de ses frais médicaux.